

ARTICLE 5 : Tout dossier déposé doit être traité dans les délais définis ci-après :

ACTES ET OPERATIONS	DIRECTIONS ET SERVICES CONCERNES	TEMPS DE TRAITEMENT	
		Partiel	Total
Demande d'attribution de terrain à usage autre que d'habitation	Guichet Unique	Sans délai	14 jours
	Recette des Domaines et de la Publicité Foncière (RDPF)	3 jours	
	Services techniques	3 jours	
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait de la notification des frais et paiement	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait de l'arrêté d'attribution	
Attestation d'attribution de parcelle	Guichet Unique	Sans délai	3 jours
	RDPF	2 jours	
	Guichet Unique	Retrait de l'attestation d'attribution	
Permis urbain d'habiter (PUH)	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	RDPF	3 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	Sans délai	
	Guichet Unique	Retrait du permis urbain d'habiter	
Permis d'exploiter	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait du permis d'exploiter	
Arrêté de mise à disposition	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait de l'arrêté de mise à disposition	

Bail emphytéotique	Guichet Unique	Sans délai	15 jours
	RDPF	2 jours	
	Services techniques	3 jours	
	RDPF	2 jour	
	Direction Générale des Impôts(DGI)	2 jours	
	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	2 jours	
	DGI	1 jour	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait de la notification des droits d'enregistrement et de publicité foncière et paiement	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait du contrat de bail	
Titre foncier	Guichet Unique	Sans délai	14 jours
	RDPF	1 jour	
	Service du Cadastre et des Travaux Fonciers (SCTF)	2 jours	
	RDPF	2 jours	
	DGI	2 jours	
	MEF	2 jours	
	DGI	1 jour	
	RDPF	3 jours	
	Guichet Unique	Retrait de la copie du titre foncier	
Mutation d'un droit provisoire portant sur un terrain faisant l'objet d'une attestation d'attribution de parcelle	Guichet Unique	Sans délai	3 jours
	RDPF	2 jours	
	Guichet Unique	Retrait de l'attestation	
Mutation d'un droit réel immobilier portant sur un terrain faisant l'objet d'un permis urbain d'habiter	Guichet Unique	Sans délai	5 jours
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	Sans délai	
Mutation d'un droit réel immobilier portant sur un terrain faisant l'objet d'un permis d'exploiter	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait du permis d'exploiter	

Mutation d'un droit réel immobilier portant sur un terrain faisant l'objet d'un arrêté de mise à disposition	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	RDPF	2 jours	
	Mairie	2 jours	
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait de l'arrêté de mise à disposition	
Mutation d'un droit réel immobilier portant sur un terrain faisant l'objet d'un titre foncier	Guichet Unique	Sans délai	4 jours
	RDPF	3 jours	
	Guichet Unique	Retrait de la copie du titre foncier	
Constat de mise en valeur	Guichet Unique	2 jours	4 jours
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait du procès-verbal de constat de mise en valeur	
Evaluation des investissements	Guichet Unique	4 jours	6 jours
	RDPF	1 jour	
	Guichet Unique	Retrait du procès-verbal d'évaluation	
Bornage de terrain	Guichet Unique	Sans délai	6 jours
	Services techniques	5 jours	
	Guichet Unique	Retrait des extraits et du procès-verbal de bornage	
Etat des droits réels	Guichet Unique	Sans délai	3 jours
	RDPF	2 jours	
	Guichet Unique	Retrait de l'état de droit réel	

Pour les mutations, les délais fixés ne sont de rigueur que pour les dossiers complets.

Le non respect des délais ci-dessus indiqués engage la responsabilité des directions et services concernés.